

Q. 7/1 Accès/service universel

1 Exposé du problème

L'un des plus grands défis que doivent relever tous les pays est de faire en sorte qu'un nombre toujours plus grand de leurs habitants puisse avoir accès, à un prix raisonnable, aux services de télécommunication, en d'autres termes, assurer l'universalité de l'accès/du service. Que l'objectif particulier de faire accéder telle ou telle tranche de la population aux télécommunications, d'atteindre un certain niveau de pénétration des télécommunications, d'offrir à tel ou tel groupe des services particuliers, tous les décideurs en matière de télécommunication doivent satisfaire aux besoins de leurs pays dans le domaine de l'accès/du service universel. On se reportera à l'Annexe pour de plus amples détails.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait établir un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques sur lesquelles les pays se fonderont pour élaborer la politique générale, la législation ou la réglementation nécessaires pour traiter de questions d'importance critique ayant trait au service/à l'accès universel. Pour étudier efficacement ce thème, la Commission d'études devrait recourir aux travaux déjà effectués au titre des Questions 2/1, 3/1, 4/2 et 6/2 pendant la période d'études 1994-1998 et à d'autres documents disponibles. Pour établir les lignes directrices des meilleures pratiques, la Commission d'études doit:

- 1) Recenser les objectifs, les incidences et les avantages escomptés des politiques existantes relatives à l'accès/au service universel, en fournissant une justification.
- 2) Décrire l'utilisation et les incidences, sur le plan de la réglementation, des nouvelles technologies et des nouveaux services, afin de tirer profit au maximum des avantages que ces technologies peuvent offrir pour le développement et l'amélioration des services de télécommunication.
- 3) Indiquer les méthodes les plus courantes mais aussi les plus novatrices permettant d'atteindre les objectifs d'accès/de service universel au moment où le secteur privé doit mettre en oeuvre les initiatives de développement des télécommunications, en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque méthode.
- 4) Identifier les principes directeurs régissant l'établissement, l'attribution et la gestion des programmes relatifs à l'accès/au service universel: par exemple, transparence, répartition et accès équitable, attribution sans parti pris sur le plan de la concurrence et de la technologie, avec les utilisateurs comme bénéficiaires.
- 5) Décrire les cadres législatifs et réglementaires qui seraient nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes ou initiatives concernant l'accès/le service universel.
- 6) Identifier et analyser les relations que les politiques en matière d'accès/de service universel ont sur d'autres questions fondamentales qui se posent dans le domaine des télécommunications du fait que les pays s'orientent vers une concurrence accrue: taxes d'accès, cadres et accords d'interconnexion, taxes de répartition et rééquilibrage des tarifs.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats de l'étude de cette question devraient être présentés en deux phases: dans un premier temps, ils seraient essentiellement descriptifs et permettraient d'avoir un aperçu général des mécanismes actuels d'accès/de service universel décrits dans les tâches 1-4 ci-dessus. Ces données permettraient aux responsables publics et aux fournisseurs de services de télécommunication d'avoir les éléments de base et les informations nécessaires sur les autres mécanismes d'accès/de service universel. Il s'agirait essentiellement de définir un cadre qui pourrait servir à élaborer les procédures détaillées de mise en oeuvre d'un programme d'accès/de service universel. Les données recueillies dans cette première étape inciteraient le législateur à se pencher sur les problèmes que pose la fourniture du service/de l'accès universel.

Dans un second temps on s'attacherait à recueillir des données pratiques directement utiles aux responsables de la réglementation, aux administrateurs et aux fournisseurs de services de télécommunication pour la mise en oeuvre et l'application de programmes d'accès/de service universel. Les données obtenues pendant la première phase seraient utilisées pendant la seconde pour définir les lignes directrices des meilleures pratiques et formuler, à l'intention des responsables de la réglementation, des administrateurs et des fournisseurs de services de télécommunication, des recommandations pour la mise en oeuvre de programmes d'accès/de service universel.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Etant donné qu'elles seront utiles aux pays qui actuellement mettent en oeuvre ou réévaluent leurs programmes d'accès/de service universel, les données recueillies pour la question à l'étude devraient être diffusées dans les meilleurs délais sans attendre un produit final. Les premiers résultats devraient être fournis avant la fin du premier tiers de la période d'études. Les données qui seront recueillies pendant la seconde phase devraient être diffusées dès que possible après la première phase mais au plus tard à la dernière réunion de la Commission d'études pendant la période d'études 1998-2002.

5 Auteurs de propositions

Cette Question découle directement de l'étude des Questions 2/1 et 4/2 pendant la période d'études 1994-1998. Tout le monde s'est accordé à reconnaître que la question de l'accès/du service universel était extrêmement importante pour de nombreux pays, en particulier pour les pays en développement, et qu'il fallait poursuivre l'étude des aspects particuliers des Questions 2/1 et 4/2 et d'autres Questions connexes, par exemple les Questions 3/1 et 6/2. Les Rapporteurs pour les Questions 2/1 et 4/2 ont proposé la Question à proprement parler et de nombreux Etats Membres et Membres des Secteurs se sont eux aussi prononcés en faveur de la poursuite de l'étude de cette question.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

L'expérience des pays qui ont tiré le meilleur parti de l'application des principes d'accès/de service universel sera une source d'information importante notamment en ce qui concerne les technologies nouvelles, les programmes et les mécanismes de financement qu'ils ont utilisés. Les contributions des Membres et des Membres des Secteurs seront elles aussi essentielles à la réussite de l'étude de cette question. Les interviews, les rapports existants, les documents de l'UIT, en particulier les travaux qui ont déjà été faits au titre des Questions confiées à la Commission d'études, les colloques et les études devraient permettre de rassembler des données et des informations qui serviraient à élaborer un ensemble complet de lignes directrices des meilleures pratiques à suivre pour administrer les programmes d'accès/de service universel. Les travaux des organisations régionales de télécommunication devraient eux aussi être utilisés pour éviter tout chevauchement.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous quels sont les destinataires de l'étude?

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Intéressés	Très intéressés car besoins non satisfaits	Très intéressés car besoins fondamentaux non satisfaits
Instances de réglementation des télécommunications	Intéressées et expérience de différents modèles	Très intéressées; certains pays ont mis en oeuvre des solutions novatrices	Très intéressées mais souvent pas de cadre juridique pour mettre en oeuvre les politiques
Fournisseurs de services (opérateurs)	Petits opérateurs intéressés Gros opérateurs prudents, bénéficient généralement du statu quo	Secteur privé, particulièrement technologies nouvelles, très intéressés mais monopoles d'Etat moins	Résultats relativement médiocres pour les monopoles d'Etat
Constructeurs	Intérêt modéré	Intérêt modéré	Vif intérêt

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Cette matrice d'évaluation permet de constater qu'un nombre important de décideurs en matière de télécommunications, d'instances de réglementation et de fournisseurs de services des PMA et des pays en développement seront très intéressés par les résultats de l'étude de cette question. Les décideurs et les responsables de la réglementation des pays développés pourront être intéressés par une synthèse des différentes solutions. Les constructeurs seront intéressés par des ventes potentielles d'équipements et de systèmes ainsi que par les possibilités de transfert de technologie faisant intervenir la construction d'équipements et de systèmes dans des pays en développement aux termes d'accords de partenariat ou de coentreprise mutuellement avantageux.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats devraient être diffusés, de façon classique, dans le cadre des réunions des Commissions d'études de l'UIT-D. Toutefois, étant donné l'importance de la question, le BDT pourrait organiser des réunions/séminaires régionaux, éventuellement en collaboration avec les organisations régionales de télécommunication pour diffuser les résultats de l'étude de cette Question. Les résultats pourraient être publiés par l'UIT en vue d'une diffusion plus large.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

a & b) Comment et pourquoi

La question de l'accès/service universel étant très importante pour tous les pays, son étude devrait être menée dans le cadre d'une commission d'études, sur plusieurs années, avec des résultats intermédiaires (voir ci-dessus).

9 Besoins de coordination de l'étude

La question de l'accès/du service universel étant étroitement liée à d'autres questions actuellement étudiées par l'UIT, il faudra qu'il y ait une bonne coordination entre les Commissions d'études de l'UIT-D ainsi qu'avec les Commissions d'études des autres Secteurs de l'UIT. Il faudra également une étroite coordination entre le BDT et les responsables de l'étude de la question. Les organisations régionales comme la CITEEL et l'APEC traitent elles aussi de questions liées à l'accès/service universel. Il faudrait donc établir une coordination avec elles pour éviter tout chevauchement.